



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 16 septembre 2008
13121/08 (Presse 260)

**DIXIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE DE LA TROÏKA
AFRIQUE-UE
Bruxelles, le 16 septembre 2008
Communiqué**

Dans le cadre du dialogue Afrique-UE, la 10^{ème} réunion ministérielle des troïkas africaine et européenne s'est tenue le 16 septembre 2008 à Bruxelles (Belgique). La réunion des ministres était coprésidée par S.E. Bernard K. Membe, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République unie de Tanzanie et président en exercice du Conseil exécutif de l'Union africaine (UA) et S.E.M. Alain Joyandet, Secrétaire d'état français chargé de la coopération et de la francophonie.

La troïka africaine était composée de S.E. M. Maxwell Mkwezalamba, commissaire de l'UA en charge des affaires économiques, de S.E. M. Ramtane Lamamra, commissaire de l'UA en charge de la paix et de la sécurité et du représentant du ministre des affaires étrangères du Ghana.

La troïka européenne était, quant à elle, composée de M. Louis Michel, commissaire de l'UE en charge du développement et de l'aide humanitaire et du ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S.E. M. Karel Schwarzenberg et Mme. Helga Schmid, Directeur de l'Unité des politiques du bureau du Haut Représentant de l'UE pour la politique étrangère et de la défense.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

13121/08 (Presse 260)

1
FR

1. Mise en œuvre de la stratégie conjointe/premier Plan d'action

Évaluation des progrès, approbation de l'architecture de mise en œuvre, participation des partenaires externes et voie à suivre

Les deux parties se sont informé des actions de consolidation menées depuis le Sommet de Lisbonne sur chaque continent en vue de définir le mécanisme requis pour assurer la mise en œuvre effective et rapide de la stratégie commune Afrique-UE et de son premier plan d'action. La partie européenne a mis l'accent sur la récente réforme des structures de son Conseil chargé d'assurer le suivi du dialogue Afrique-UE ainsi que sur l'efficacité de l'aide et la division du travail dans le cadre des dispositions prises pour la mise en œuvre de la stratégie commune. Les ministres ont souligné l'importance que revêt la participation des principales parties prenantes, telles que les États membres de l'UE et les États africains, les Communautés économiques régionales africaines (CER), le Parlement panafricain et le Parlement européen, les acteurs non-étatiques des deux continents, y compris les sociétés civiles, le secteur privé et les chercheurs. Les ministres ont également souligné le rôle important joué par les chefs de file en Afrique, la Mission permanente de l'UA auprès de l'UE et la Mission permanente de l'UE auprès de l'UA pour le renforcement du partenariat.

Les ministres se sont félicités du rapport intérimaire présentant les détails des accords politiques et institutionnels intervenus et ont approuvé ses recommandations. Ils ont, en particulier, souligné la nécessité de faire des progrès rapides dans la mise en œuvre des huit (8) partenariats Afrique-UE et exhorté toutes les parties à finaliser les discussions techniques restantes concernant la mise en œuvre du mécanisme institutionnel. Ils ont demandé aux experts africains et européens de commencer les réunions des Groupes informels conjoints d'experts dans les meilleurs délais, en vue de parvenir à des résultats concrets à temps pour la prochaine réunion ministérielle de la Troïka qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2008 en Afrique. Les ministres ont également demandé que des efforts soient consentis pour allouer des fonds afin de promouvoir la mise en œuvre du premier plan d'action. Ils ont également invité le Groupe de travail conjoint UA-UE et les participants à la prochaine réunion des commissaires de la CE et de la Commission de l'UA à contribuer à ces efforts collectifs pour la mise en œuvre de la stratégie conjointe et du plan d'action.

1. Information sur les situations d'actualité

a. Situations en Afrique

Soudan/Tchad

Les ministres ont fait part de leurs préoccupations devant la poursuite de la dégradation de la situation au Darfour. Ils ont appelé l'ensemble des parties à respecter leurs engagements de cessez-le-feu, en vue de créer un environnement favorable à la relance du processus politique. Ils ont salué la récente nomination de M. Djibril Bassolé en qualité de médiateur en chef de l'Union Africaine et de l'ONU pour le Darfour. Ils ont souligné l'importance d'accélérer le déploiement de la MINUAD, qui doit pouvoir mettre pleinement en œuvre son mandat de protection des civils. Ils ont rappelé qu'il ne pouvait pas y avoir de rétablissement d'une paix durable au Darfour sans un engagement résolu de lutter contre l'impunité, en étroite coopération avec la communauté internationale.

La partie africaine a fait part du contenu du communiqué de la 142ème réunion du Conseil de Paix et de Sécurité tenue le 21 juillet 2008 y compris la démarche effectuée auprès du Conseil de sécurité des Nations unies en vue de sa mise en œuvre. La partie européenne a pris note de l'information. Les deux parties sont convenues d'œuvrer étroitement afin de permettre des progrès constants dans le processus de paix au Soudan.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation quant à la situation entre le Tchad et le Soudan, qui a des répercussions sur l'ensemble de la région. Ils sont convenus de l'urgente nécessité d'intensifier les efforts afin de résoudre la crise par tous les moyens diplomatiques, y compris la mise en œuvre rapide de l'accord de Dakar de mars 2008. À cet égard, les ministres ont salué les efforts déployés par l'Union Africaine, tout particulièrement la visite du président Jean Ping et du commissaire Ramtane Lamamra au Tchad et au Soudan en mai 2008 et le déploiement d'une mission d'information dans les deux pays, à la suite de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, lors de sa réunion tenue à Charm el Cheikh le 29 juin 2008. Ils ont salué en outre la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Les ministres sont convenus que la présence de l'EUFOR/Tchad/RCA à l'est du Tchad et au nord de la République Centrafricaine constitue une contribution importante de l'UE aux efforts visant à améliorer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les deux parties ont exprimé l'espoir que la présence de l'EUFOR ainsi que celle de la MINURCAT et de MINAUD faciliteront les efforts déployés en vue de promouvoir la paix et la stabilité durables dans la région.

Somalie

Les ministres ont déploré la poursuite de la violence et de la crise humanitaire sur le territoire de la Somalie. Ils ont réitéré leur soutien au gouvernement fédéral de transition. Ils ont salué l'accord signé le 9 juin à Djibouti entre le GFT et l'Alliance pour la Re-Libération de la Somalie, sous l'égide du Représentant spécial du SGNU, M. Ahmedou Ould-Abdallah et avec le soutien de l'UA. Ils ont appelé les différents groupes armés à renoncer à la violence et à se joindre au processus politique. Ils ont réaffirmé leur engagement à poursuivre le déploiement de l'AMISOM, en appelant à un renforcement du soutien de la communauté internationale aux efforts déployés par l'Union Africaine en Somalie, notamment dans le cadre de l'ONU.

Ils ont accueilli favorablement la feuille de route pour la mise en œuvre du Protocole signé par les dirigeants du gouvernement Fédéral de transition (GFT) à Addis Abeba (Ethiopie) le 26 août 2008.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation à l'égard de l'augmentation des actes de piraterie au large des côtes de la Somalie et on salué l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la lutte contre ce phénomène.

Enfin, les ministres ont fait part de leur préoccupation commune quant au retard pris dans le déploiement complet des effectifs autorisés de l'AMISOM. L'Union européenne a pris note de la préoccupation de l'UA quant à la nécessité, pour les Nations Unies, de déployer une force internationale de maintien de la paix. A cet égard, les ministres ont mis en exergue la responsabilité des NU pour la paix et la sécurité internationales et son rôle important dans le soutien au processus en cours en Somalie.

Zimbabwe

Les Ministres ont salué l'accord sur un gouvernement d'union nationale intervenu le 11 septembre 2008 à Harare. Ils ont rendu hommage au Président Mbeki pour les efforts consentis dans le cadre de la médiation qu'il a conduite sur ce dossier au nom de la SADC et avec le soutien de l'UA.

Le redressement de la situation politique, économique et sociale au Zimbabwe constitue une priorité, au même titre que l'aide humanitaire. Premier donateur au Zimbabwe, l'UE entend rester engagée aux côtés du peuple zimbabwéen.

Les ministres sont convenus de suivre avec attention la mise en œuvre de l'accord, qu'ils souhaitent voir aboutir. Ils ont rappelé l'importance qu'ils attachent au bon fonctionnement du gouvernement d'union nationale.

Mauritanie

Les ministres ont condamné fermement le coup d'état qui a eu lieu en Mauritanie le 6 août 2008 et les actions prises par les putschistes, y compris la création d'un "Haut Conseil d'état" et la formation d'un nouveau gouvernement.

Les ministres ont appelé au retour à l'ordre constitutionnel et au rétablissement des institutions que la population Mauritanienne a choisies démocratiquement à travers les élections législatives et présidentielles en novembre 2006 et mars 2007 respectivement. Les ministres ont soutenu l'ouverture de consultations au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou.

L'UE a exprimé son ferme soutien aux mesures prises par l'UA en réponse au coup d'état, y compris la suspension de la participation de la Mauritanie aux activités de l'Union africaine et les efforts utilement déployés afin de résoudre la crise rapidement. La partie africaine a exprimé sa sincère reconnaissance à l'UE pour le soutien apporté à l'UA.

Les ministres ont accepté que l'UA et l'UE continuent à coordonner étroitement leurs actions en vue de mobiliser le soutien de la communauté internationale pour que la Mauritanie retrouve la voie de la légalité et respecte la volonté de la population mauritanienne.

Les ministres ont réitéré la détermination de l'UA et de l'UE à tout mettre en œuvre pour mettre fin rapidement à la crise par la libération du Président démocratiquement élu, M. Sidi Ould Cheikh Abdallahi et de son Premier ministre, M. Yahya Ould Ahmed Waghf ainsi que la restauration des institutions démocratiques créées après les élections de novembre 2006 et mars 2007.

b. Situations en Europe

La Géorgie

Les représentants de l'UE ont fait état de leur préoccupation à la suite du conflit qui a eu lieu en Géorgie et de la décision unilatérale de la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du sud. Ils ont souligné qu'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie devait être fondée sur le plein respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par le droit international. Les représentants de l'UA ont pris note de cette préoccupation.

Les représentants de l'UE ont informé les représentants de l'UA des initiatives prises par la présidence de l'UE afin de parvenir à une cessation des hostilités et préparer un règlement pacifique, négocié et durable de la question. L'Union africaine et l'Union européenne appellent les parties à engager le dialogue pour œuvrer ensemble à la paix et à la stabilité dans cette région.

Le Kosovo

La partie UE a informé les participants à la réunion des développements récents au Kosovo en soulignant que l'UE continue à considérer le Kosovo comme étant un cas sui generis qui ne constitue pas un précédent pour d'autres régions.

c. Prochaines élections

Les ministres ont discuté des élections prochaines en Afrique et salué les travaux préparatoires qu'accomplit actuellement l'Union africaine pour assurer une organisation parfaite de ces élections. Il s'agit, entre autres, du déploiement des missions d'observation des élections sur la base des modalités opérationnelles spécifiques déterminées par un certain nombre de décisions et de directives adoptées par l'Union africaine au cours de ces dernières années dans tous les pays qui organisent, cette année, des élections présidentielles et parlementaires à savoir : le Rwanda, la République de Guinée, la Guinée Bissau, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Swaziland et la Zambie.

Les ministres se sont félicités du déploiement des missions d'évaluation pré-électorales sur la base des lignes directrices de l'Union africaine pour l'observation et le contrôle des élections et selon la Déclaration de l'Union africaine relative aux principes régissant les élections démocratiques en Afrique. Les ministres ont confirmé l'engagement souscrit dans le cadre de la stratégie de Lisbonne de travailler ensemble en vue de soutenir des élections démocratiques.

La partie africaine a pris note de l'engagement de l'UE de déployer des missions d'observation électorale dans ces pays.

d. Hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole

Les ministres ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'impact de la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole, en particulier sur les pays à faible revenu, en déficit alimentaire et importateurs de pétrole. Ils ont souligné que non seulement la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole aggrave la pauvreté des populations les plus pauvres, mais elle risque également de compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également déclenché des troubles dans un certain nombre de pays et peut constituer une menace pour la stabilité et la sécurité humaine.

L'UE et l'UA sont convenues que la communauté internationale doit apporter une réponse bien coordonnée à la crise alimentaire de court, moyen et long termes dans le cadre d'un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture.

Tout en rappelant aux nations développées les engagements souscrits dans des instances internationales lors de réunions précédentes, telles que le Sommet du G8 à Gleneagles, les ministres se sont félicités des engagements d'appui financier pris par l'Union européenne, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial (PAM) et la FAO lors du récent Sommet du G8 tenu à Hokkaido (Japon). Ils ont convenu que le soutien apporté dans ce domaine doit être fourni dans le cadre des plans propres aux pays ou mis en chantier par ces derniers et qui soient basés sur des politiques et stratégies nationales. Ils ont, par ailleurs, noté avec satisfaction que de tels plans sont en cours d'élaboration dans plusieurs pays africains dans le cadre du Programme de développement agricole global pour l'Afrique (CAADP).

Les ministres sont convenus de poursuivre leur coopération dans la domaine énergétique, notamment dans le cadre du Partenariat UE/Afrique sur l'énergie, pour œuvrer, à l'amélioration de l'accès à l'énergie pour le développement, à la promotion des énergies renouvelables, et favoriser la réduction de la pauvreté énergétique. Dans le cadre de ce partenariat, pour répondre au défi des prix de l'énergie, un effort particulier sera porté sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles dans les pays concernés. Ils se sont félicités du lancement de la Commission africaine de l'énergie lors de la réunion des ministres de l'énergie de l'Union africaine tenue à Alger du 15 au 17 février 2008.

e. Changement climatique/environnement

Les ministres ont réitéré leurs préoccupations au sujet des menaces que fait peser le changement climatique sur la réalisation des OMD en Afrique. Ils ont réitéré leurs préoccupations concernant les effets négatifs sur la sécurité alimentaire, l'approvisionnement durable en eau et les conditions climatiques extrêmes.

Ils ont mis l'accent sur leur engagement collectif à l'égard des objectifs et principes de la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique et du Protocole de Kyoto et ont reconnu la nécessité de s'entendre sur un texte efficace, intégré et global en vue d'un futur accord cadre sur le changement climatique après 2012, avant la fin de 2009.

Ils ont affirmé l'urgente nécessité d'élaborer, en étroite collaboration, tous les éléments d'un accord cadre sur le changement climatique après 2012, tout particulièrement dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et ont conjointement souligné la nécessité d'avoir la volonté politique de prendre des mesures plus rigoureuses sur le changement climatique et d'examiner les moyens par lesquels le cadre international pourrait faciliter de telles mesures.

Ils ont mis l'accent sur une vision partagée de faible émission de carbone permettant d'éviter un changement climatique dangereux et décidé que, conformément au principe de responsabilités communes, mais différenciées et de capacités respectives, les pays développés doivent donner l'exemple en réduisant d'une manière notable les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2050 et les pays en développement en particulier les pays émergents, doivent faire davantage pour réduire substantiellement les émissions dues à leur croissance économique et s'orienter vers un développement à faible émission de carbone qui soit en mesure de s'adapter au changement climatique.

Dans cet esprit, l'UE a réaffirmé sa détermination à aider l'Afrique à s'orienter vers un développement durable, à s'adapter et à atténuer les effets négatifs du changement climatique, notamment par l'intégration, dans leurs politiques de développement, des aspects relatifs au changement climatique.

Les ministres ont salué la création récente de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (GCCA), conclue par l'UE avec les pays en développement, qui a pour objectif d'aider les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement à renforcer, en particulier, leur capacité à s'adapter, à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à mettre en œuvre des stratégies pour le développement. Ils sont convenus que la GCCA et sa composante "dialogue politique" doit être mise en œuvre dans le continent africain dans le cadre de la stratégie conjointe Afrique-UE / Plan d'action sur le changement climatique et avec l'objectif ultime d'adopter une Déclaration commune Afrique-UE au niveau politique approprié dans les meilleurs délais, avant la Conférence de l'UNFCCC qui se tiendra à Poznan en décembre 2008 et la Conférence de Copenhague en 2009.

Les ministres ont également reconnu les efforts consentis par la partie africaine destinés à relever les défis liés au changement climatique tels que le choix du thème du Sommet de janvier 2007 qui a été consacré au changement climatique et au développement. Ils ont aussi salué l'élaboration du Plan dénommé *"informations climatiques pour les besoins en matière de développement : un plan d'action pour l'Afrique"*. Enfin, les ministres se sont félicités de la décision du Sommet exhortant les parties prenantes à intégrer dans leurs programmes et stratégies de développement les questions concernant le changement climatique tant aux niveaux national que régional et invitant les partenaires de la coopération avec l'Afrique à appuyer les Etats membres et les CER afin de leur permettre d'intégrer efficacement les mesures d'adaptation et d'atténuation des impacts dans leurs plans de développement et de pouvoir les mettre en œuvre.

f. Migration

Les ministres ont exprimé leur préoccupation face aux attaques xénophobes et aux mesures discriminatoires dont ont été victimes des migrants africains en Afrique et en Europe. Les ministres ont indiqué qu'il s'avère indispensable de renforcer les aspects de la migration favorables au développement et la protection des migrants. De ce fait, ils ont alors exhorté tous les pays africains et ceux de l'Union européenne à protéger les migrants qui sont victimes d'attaques xénophobes, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits de l'homme des migrants. L'UE a pris note du désir de la partie africaine de voir tous les signataires ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et faciliter l'appropriation de cette Convention.

L'UE a pris note des préoccupations de la partie africaine concernant les propositions de directives de l'UE relatives aux travailleurs hautement qualifiés (programme européen de Carte Bleue) en liaison avec la fuite des cerveaux et a expliqué que le but de cette proposition était d'harmoniser les législations européennes existantes. Elle vise à réconcilier les objectifs de la migration, de l'emploi et du développement, en incorporant des dispositions sur la migration circulaire, le recrutement éthique et la fuite de cerveaux qui bénéficieront aux pays en développement. L'UE a exprimé sa volonté de promouvoir la migration légale d'une façon qui permette d'atténuer le risque de fuite des cerveaux.

Les ministres ont réitéré la nécessité d'assurer la cohérence de la politique pour les questions de migration et de développement, notamment en ce qui concerne les effets pervers du phénomène de la fuite des cerveaux et le recrutement illicite, dans le cadre de la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement et des efforts destinés à l'allègement de la pauvreté. A cet égard, ils ont rappelé l'importance que le partenariat stratégique Afrique-UE accorde à la Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement (déclaration de Tripoli), au Cadre d'orientation pour les migrations élaboré par l'Afrique, au Plan d'action UE/Afrique destiné à la lutte contre le trafic des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Ils ont lancé un appel pour l'élaboration d'une politique et de cadres législatifs tant aux niveaux régional que national pour leur mise en œuvre.

Les ministres ont apprécié les différents efforts consentis par les deux Commissions dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi. À cet égard, ils ont noté avec satisfaction que les mécanismes d'élaboration de ces orientations et cadres législatifs sont initiés par les CER. Les deux parties ont rappelé les efforts qu'elles ont déployés pour structurer davantage le dialogue avec la diaspora africaine et soutenir leur rôle dans le développement du continent africain. Dans cet esprit, les ministres ont salué le premier sommet sur cette question prévu par l'UA à Johannesburg en octobre 2008.

g. Discussions sur le principe de juridiction universelle

Les ministres ont débattu de cette question et souligné la nécessité de combattre l'impunité dans le cadre du droit international afin de s'assurer que les individus qui commettent de graves infractions, telles que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité soient traduits en justice. L'Union européenne a pris note de la préoccupation exprimée par la partie africaine lors du sommet de Sharm el Sheikh. L'UA a exprimé sa préoccupation concernant l'application abusive du principe, qui peut mettre en danger le droit international. L'UE a réitéré son engagement à lutter contre l'impunité.

Les ministres ont donc accepté la tenue de discussions approfondies sur cette question entre l'Union africaine et l'Union européenne.

2. Informations sur les évolutions au sein de l'UA et de l'UE

a. Informations sur le gouvernement de l'Union et l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA

Les ministres se sont félicités de la position de la Conférence au récent Sommet de Sharm El-Sheikh à savoir la réaffirmation de la décision qu'elle a prise dans le cadre de la Déclaration d'Accra d'accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, y compris la formation d'un gouvernement de l'Union pour l'Afrique avec objectif ultime de créer les États Unis d'Afrique.

Ils ont pris note de la demande faite à la Commission d'élaborer les modalités pour la mise en œuvre des recommandations sur le gouvernement de l'Union par le Comité des douze, y compris l'élaboration d'une feuille de route et ont décidé de se soutenir mutuellement, dans la mesure du possible, dans la promotion de ce processus.

Les ministres se sont par ailleurs félicités des progrès accomplis par l'Union africaine dans la mise en œuvre de la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine concernant l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine afin de promouvoir une meilleure gestion de la nouvelle architecture de l'Afrique pour une mise en œuvre effective et pour le développement.

Ils ont noté avec satisfaction la formation d'une Unité de coordination du NEPAD sous l'égide du Président de la Commission de l'Union africaine, chargée d'élaborer une feuille de route sur le processus d'intégration et la création de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la finalisation des mécanismes d'établissement des rapports et du programme de travail pour l'Unité ainsi que les efforts déployés pour pourvoir le poste vacant de Chef exécutif du NEPAD.

b. Intégration régionale, processus des APE et rationalisation des CER

Les ministres ont salué la contribution apportée par la stratégie conjointe Afrique /UE à l'intégration régionale en Afrique à travers les programmes et les initiatives en appui à l'intégration régionale et à travers le partenariat concernant le commerce et l'intégration régionale. Conformément au traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, ils ont réaffirmé que le commerce et l'intégration sont les principales composantes du processus plus vaste de l'intégration régionale et du développement et que les Communautés économiques régionales (CER) joueront un rôle essentiel en tant que piliers du processus d'intégration continentale dans le cadre d'une approche souple et graduelle. Compte tenu de l'importance du développement des infrastructures pour l'intégration, les deux parties ont exprimé la nécessité de renforcer le dialogue dans la mise en œuvre des activités du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures/Partenariat UE-Afrique pour l'énergie en vue de faciliter l'interconnectivité et accélérer l'intégration régionale et continentale.

Les ministres ont souligné l'importance de la cohérence et de la convergence des processus d'intégration entre l'UA et les CER, notamment celles reconnues par l'Union africaine. Ils ont réitéré, ainsi que cela a été accepté dans l' Accord de Partenariat de Cotonou (APC), que les accords de partenariat économique (APE) doivent promouvoir la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale et accroître l'intégration économique régionale. Les ministres ont réaffirmé la position selon laquelle les questions contestées doivent être traitées effectivement dans le cadre des APE complets. L'engagement pris à Lisbonne à cet égard sera mis en œuvre.

Ils se sont félicités de la signature du Protocole sur les relations entre l'Union africaine et les CER et ont exprimé la nécessité d'appuyer sa mise en œuvre. Cela contribuera dans une large mesure à renforcer les relations entre l'Union africaine et les CER et à élaborer ensemble un Programme d'intégration minimum pour le continent. Ils ont pris note des efforts qui sont consentis dans le cadre de l'harmonisation des politiques et programmes des CER et, ont, à cet effet, salué l'annonce, au récent Sommet de la SADC, de la tenue d'un sommet tripartite, comprenant la SADC, le COMESA et l'EAC le 20 octobre 2008.

c. Traité de Lisbonne, politique de voisinage, dont l'Union pour la Méditerranée

Le traité de Lisbonne a pour objectif d'aider une Union élargie à agir de manière plus démocratique. Le Conseil européen, lors de sa réunion de juin 2008, a évalué la situation suite aux résultats du référendum sur le traité de Lisbonne en Irlande et a accepté de revenir sur cette question le 15 octobre afin d'examiner la voie à suivre.

L'UA a pris note de l'information concernant le succès du sommet de Paris pour la Méditerranée tenu le 13 juillet 2008, qui a donné un nouvel élan au processus de Barcelone en élevant le niveau politique des relations de l'UE avec ses partenaires de la Méditerranée, en renforçant la co-appropriation de leurs relations multilatérales et en rendant ces relations plus visibles à travers des projets régionaux et sous-régionaux additionnels qui sont pertinents pour leurs ressortissants. L'UE et les participants africains feront en sorte que toutes les activités relevant du cadre du Processus de Barcelone/ Union pour la Méditerranée soient menées en cohérence avec le partenariat Afrique /UE.

Les ministres ont décidé de tenir la 11^{ème} réunion ministérielle des Troïkas africaine et de l'UE les 20 et 21 novembre 2008 en Afrique.

S.E. M. Bernard K. Membe
Ministre des affaires étrangères et de la
coopération internationale

Pour la partie africaine

S.E. M. Alain Joyandet
Secrétaire d'état en charge de la coopération
et de la francophonie

Pour la partie UE



Réunion des troïkas ministérielles UE-Afrique

(Bruxelles, 16 septembre 2008)

Rapport conjoint sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du premier plan d'action (2008-2010) de la stratégie commune Afrique-UE

I. INTRODUCTION

1. Le second sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007 a constitué une avancée politique dans les relations entre l'Afrique et l'UE. Le nouveau partenariat stratégique Afrique-UE est unique tant par sa dimension continentale que par le vaste éventail de politiques qu'il recouvre. À ce jour, les relations entre l'Afrique et l'UE débordent de la problématique traditionnelle du développement et s'inscrivent dans un large cadre de dialogue politique et de coopération couvrant l'ensemble des aspects des relations Afrique-UE, ainsi que les questions et les défis mondiaux. Aussi bien l'Afrique que l'UE ont pris des engagements ambitieux, qui requièrent une architecture institutionnelle permettant aux deux parties de parvenir à des résultats tangibles, en coopération avec tous les acteurs et toutes les parties intéressées.
2. Depuis que le premier plan d'action relevant de la stratégie commune a été adopté, l'UE et la partie africaine ont pris les premières mesures pour en permettre la mise en œuvre. Des efforts considérables ont été consentis pour mettre en place le cadre institutionnel requis, tel qu'il est défini dans la stratégie commune et le plan d'action, et pour préparer la phase suivante des travaux communs.

3. Le présent rapport vise à informer les instances concernées des deux parties des progrès réalisés à ce jour, à permettre aux ministres d'assumer leur responsabilité politique globale à l'égard du partenariat, et à fournir des éléments d'orientation pour les mesures à venir. Les ministres sont invités à prendre note de l'état de la situation et à approuver les recommandations sur la voie à suivre qui figurent dans le chapitre IV du présent rapport.

II. PROGRES REALISES PAR L'UE

4. En ce qui concerne les modalités de travail du Conseil de l'UE, un mandat renforcé a été adopté pour le Groupe "Afrique". Le Conseil, conscient du fait que la stratégie commune a défini un nouveau cadre global pour les relations UE-Afrique, qui couvre tous les pays africains ainsi que tous les domaines thématiques de ces relations, est arrivé à la conclusion qu'aucun des groupes de travail du Conseil actuels n'avait un mandat suffisamment ample pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie commune et de son plan d'action. Il a décidé que des nouvelles modalités de travail devaient être définies, d'une part pour remédier à la fragmentation antérieure entre les différents groupes de travail, adopter l'approche transpilier nécessaire, considérer l'Afrique comme un tout et tenir dûment compte de la dimension panafricaine du nouveau partenariat, d'autre part pour permettre une définition rapide des positions de l'UE sur les événements politiques et les situations de crise. Le nouveau mandat du Groupe "Afrique" englobe donc la coordination et la mise en œuvre de la stratégie commune et de ses plans d'action successifs. Pour pouvoir gérer ce programme ambitieux, le Groupe "Afrique" a commencé à se réunir plus fréquemment et examinera régulièrement, y compris au niveau des directeurs chargés de l'Afrique, les politiques et les questions stratégiques. De plus, d'autres groupes de travail et comités thématiques du Conseil, tels que le Groupe "ACP", le Comité du Fonds européen de développement, des experts environnementaux etc., concourront à la mise en œuvre de la stratégie commune en l'intégrant dans leurs activités.

5. En ce qui concerne la Commission européenne, la communication présentée à la Commission par M. Michel et Mme Ferrero-Waldner, membres de la Commission, intitulée "Suivi du sommet Afrique-UE de Lisbonne: engager la Commission dans un partenariat de résultats"¹ énonce une série de mesures que la Commission a prises et qui lui confèrent un rôle essentiel en activant, en facilitant et en donnant l'impulsion au processus de mise en œuvre. Ces mesures consistent notamment à renforcer les méthodes de travail internes et les mécanismes de coordination, ainsi qu'à améliorer la mobilisation des ressources nécessaires dans les services chargés de donner corps à la stratégie commune Afrique-UE. De plus, certaines mesures immédiates sont mises en œuvre, dont un renforcement du rôle d'orientation politique confié au groupe des Commissaires chargé des relations extérieures, et une association plus étroite des autres Commissaires concernés, de par leur portefeuille thématique, par la mise en œuvre du plan d'action, ainsi qu'une plus grande cohérence au niveau des services, notamment par le renforcement de l'actuelle task-force interservices "Afrique" de la Commission. Un groupe de correspondants (focal points) de toutes les directions générales concernées a été créé pour suivre et coordonner la mise en œuvre des partenariats ainsi que les projets de contributions de la Commission aux rapports annuels conjoints Afrique-UE. Les délégations clés de la Commission en Afrique, y compris dans la région du Maghreb et du Mashrek, désigneront des interlocuteurs spécifiques, qui seront chargés de rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie commune et d'en assurer le suivi. À l'appui de l'opération de liaison menée par la Commission de l'Union africaine et en coordination avec celle-ci, les délégations devraient également nouer des contacts appropriés avec les autorités nationales afin d'encourager les intervenants nationaux à se sentir partie prenante de l'accomplissement de la stratégie commune en Afrique et dans les autres pays partenaires. Enfin et surtout, la Commission propose que l'ordre du jour des réunions annuelles conjointes des Collèges de la Commission européenne et de la Commission de l'UA prenne un caractère plus politique et opérationnel. Ces réunions s'intéresseront en priorité aux questions politiques et deviendront une composante essentielle du dialogue politique entre l'UE et l'Afrique. La prochaine réunion se tiendra à Bruxelles le 1er octobre, après l'élection de la nouvelle Commission de l'UA en février 2008.

¹ Document de la Commission SEC (2008) 353 du 19 mars 2008.

6. En vue de maintenir la dynamique politique lancée par le sommet de Lisbonne et pour répondre aux défis d'ordre politique, opérationnel et en matière d'organisation posés par le plan d'action, l'UE a également constitué des équipes de mise en œuvre pour chacun des huit partenariats. Ces équipes sont composées d'experts des États membres, de la Commission et du secrétariat du Conseil, et incarnent le principe de la stratégie commune selon lequel la participation active et les apports des États membres des deux parties sont essentiels à la réalisation de l'ambitieux programme. Le fait que différents États membres soient représentés dans les différentes équipes contribue également à une meilleure répartition des tâches. Depuis avril, les équipes ont commencé à travailler à la demande de la troïka et sous la responsabilité globale de la présidence. La mise en œuvre technique et la coordination quotidienne ont été déléguées à la Commission/au secrétariat du Conseil en association avec un ou plusieurs États membres. Les dispositions nécessaires ont été prises pour recevoir l'orientation politique requise et garantir une transparence et une cohérence totales, et notamment pour que toutes les informations pertinentes détenues par les équipes soient échangées avec les autres États membres de l'UE. Les équipes ont commencé à élaborer les premières suggestions aux fins de la mise en œuvre des différents partenariats et actions prioritaires. Dans le cadre de ce processus, les équipes s'emploieront notamment à dresser un aperçu des actions en cours, et à établir les premières propositions de feuille de route indicative pour la mise en œuvre, prévoyant notamment des résultats concrets à un stade précoce. Elles examineront également la question des sources et mécanismes de financement possibles, tels qu'ils sont énoncés pour chaque action prioritaire du plan d'action, et élaboreront des propositions pour le fonctionnement des futurs groupes d'experts mixtes informels convenus dans le plan d'action. Les membres européens des futurs groupes d'experts mixtes (Afrique-UE) informels proviendront de ces équipes, qui souhaitent commencer à travailler avec leurs homologues africains dès que possible.

7. **La délégation de l'UE auprès de l'UA à Addis-Abeba** a un rôle majeur à jouer pour promouvoir l'approche globale de l'UE dans le cadre du nouveau partenariat stratégique avec l'Afrique. Les objectifs politiques européens - relever ensemble les défis mondiaux et soutenir les efforts africains visant à assurer un avenir pacifique, démocratique et prospère - **comprennent** le renforcement du dialogue politique et l'élargissement des relations avec l'UA, ainsi qu'une coopération plus étroite avec la Commission de l'UA dans tous les domaines de la stratégie et du plan d'action. En conséquence, le Conseil avait décidé en 2007 que la meilleure manière de renforcer la présence collective de l'UE à Addis-Abeba était de créer une nouvelle délégation conjointe de l'UE exclusivement consacrée à l'UA et dirigée par une personne ayant le statut d'ambassadeur et cumulant les fonctions de chef de délégation de la Commission européenne et de représentant spécial de l'UE (RSUE) auprès de l'UA. Depuis que M. Vervaeke a été nommé en décembre 2007, la délégation de l'UE auprès de l'UA s'est progressivement étoffée pendant les premiers mois de 2008; des effectifs supplémentaires seront affectés aux différentes sections tout au long de 2008 et au début de 2009. À ce jour, la délégation a atteint sa capacité opérationnelle initiale et fait office d'interface politique et opérationnelle solide et permanente avec l'UA, ses instances de décision au niveau politique et sa Commission, traitant de manière cohérente tous les aspects du partenariat. En plus de sa fonction politique consistant à renforcer les relations institutionnelles entre l'UE et l'UA, et de son rôle de coordonnateur avec les autres partenaires internationaux et multilatéraux, la délégation de l'UE apporte à l'UA un soutien direct essentiel, notamment en matière de développement institutionnel puisqu'elle programme et met en œuvre des programmes de renforcement des capacités, en particulier le programme d'aide actuel de 55 millions d'euros pour l'UA et les autres initiatives substantielles qu'elle gère de manière décentralisée.
8. À côté des institutions de l'UE et des administrations des États membres, des représentants des acteurs non étatiques et de la société civile européens ont aussi exprimé leur volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre du plan d'action. Des organisations de la société civile (OSC) de premier plan ont mis sur pied un comité de direction intérimaire pour la stratégie commune UE-Afrique composé d'un vaste éventail de représentants de secteurs et réseaux non-étatiques. Elles ont désigné une personne de contact par partenariat et présenté une proposition détaillée tant sur la méthodologie à appliquer pour cartographier les réseaux d'OSC existants en Europe et en Afrique, que sur leur participation aux équipes de l'UE chargées de la mise en œuvre et aux futurs groupes d'experts mixtes. La question du financement de leur participation a également été soulevée et devrait être examinée. Des réunions entre le groupe directeur et le Groupe "Afrique" sont prévues dans un avenir proche, ainsi qu'avec le comité directeur UA OSC pour rechercher le mode de contribution optimal des OSC à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action. Des instituts de recherche et des groupes de réflexion européens et africains de premier plan ont en outre créé un Réseau de recherche Europe-Afrique (EARN), dans le but, entre autres, de renforcer la coopération et de fournir des analyses politiques et des conseils indépendants sur les questions qui relèvent de la stratégie commune et du plan d'action.

9. La délégation ad hoc du **Parlement européen** chargée des relations avec le Parlement panafricain et la commission ad hoc du **Parlement panafricain** chargée des relations avec le Parlement européen se sont rencontrées à Midrand (Afrique du Sud) en mai et à Bruxelles en septembre 2008. Dans une lettre conjointe adressée à M. Michel et à M. Joiner, membres de la Commission, les deux parlements ont confirmé leur intention de participer plus activement à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie commune.
10. Le **Comité économique et social européen (CESE)** adoptera prochainement un avis exploratoire sur la stratégie UE-Afrique, plus particulièrement consacré à la création d'emplois en Afrique, et il a exprimé l'intention d'en faire part à son homologue au sein de l'UA, l'ECOSOCC.

III. PROGRES DU COTE AFRICAIN

11. À la suite du sommet de Lisbonne, la Commission de l'UA s'est employée activement à assurer la mise en place d'un véritable cadre de mise en œuvre et de suivi. On rappellera que les ministres des deux parties, lors de la réunion ministérielle préparatoire de Sharm el Sheikh (Egypte), ainsi que les chefs d'État ou de gouvernement, lors du sommet de Lisbonne de décembre 2007, ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que les relations entre les deux continents ne soient plus figées et ont dès lors exhorté toutes les parties à s'attacher à la mise en œuvre du plan d'action.
12. Compte tenu de ce qui précède, et pour tenter de parvenir à ce que les vues de toutes les parties prenantes soient convenablement prises en compte dans le processus de mise en œuvre, la Commission de l'Union africaine a mené une série de consultations visant à dégager un consensus sur la voie à suivre. À cet égard, deux **consultations régionales d'États membres** ont eu lieu. La première s'est déroulée les 19 et 20 avril 2008 à Ouagadougou (Burkina Faso) et a réuni les États membres des régions occidentale, septentrionale et centrale du continent. La deuxième a eu lieu les 14 et 15 juin 2008 à Maseru (Lesotho) et concernait les États membres des régions orientale et australe du continent. L'UE participait à titre d'observateur à ces deux réunions, qui ont débouché sur une série de recommandations portant sur un large éventail de questions et sur un accord concernant, notamment, les points suivants:
 - a. la structure et la composition du groupe de travail interservices et
 - b. les groupes d'experts africains auxquels participeraient les États membres intéressés et des représentants de la Commission, ainsi que les CER.

13. La Commission a organisé, du 3 au 5 mars 2008, une réunion de **consultation de la société civile** à Bamako (Mali). La société civile a formulé une série de recommandations, notamment sur le processus de "cartographie" de la société civile, sur la création d'une plate-forme regroupant des instituts de recherche et des laboratoires d'idées, sur l'invitation faite aux représentants des OSC d'Europe et d'Afrique à s'exprimer avant la tenue des réunions des troikas ministérielles et sur la création d'un **portail web** en vue de faciliter la consultation des OSC avant la prise de décisions politiques importantes. Un accord est également intervenu sur la nécessité de redonner vigueur au **comité directeur** créé par la consultation d'Accra¹, qui doit coopérer avec le CIDO (African Citizens Directorate). En ce qui concerne l'architecture de la mise en œuvre, la société civile a fait valoir son besoin de **participer activement aux groupes d'experts mixtes**. La Commission de l'UA a toutefois décidé qu'il faut du temps pour étudier les modalités et le coût d'une participation directe des OSC aux groupes d'experts. Entre-temps, il convient de les encourager à se consulter et à se réunir avant les réunions de la troika et de créer des mécanismes permettant d'y répercuter les résultats de ces consultations.
14. Sur la base de ces consultations, un accord s'est dégagé au sein de la partie africaine sur l'architecture de mise en œuvre suivante:
- a. **La Commission de l'UA** jouera le rôle central de coordinatrice du processus de mise en œuvre de la stratégie commune et du premier plan d'action, comme en a décidé le Conseil exécutif de l'UA lors du sommet de Sharm el Sheikh. Pour permettre à la Commission de l'UA de remplir utilement son mandat, un **groupe de travail interservices** a été constitué en son sein, dans lequel chaque service dont le domaine de compétence est touché par le plan d'action est représenté. Les membres de ce groupe de travail participeront également aux travaux des groupes d'experts africains. Cela permettra d'assurer pleinement la cohérence entre les actions à mettre en œuvre dans le cadre des huit partenariats composant le premier plan d'action et les politiques, engagements et décisions adoptés par l'Union africaine.
 - b. **Groupes d'experts africains:** Huit groupes sont en voie de constitution. En feront partie les pays africains intéressés, les CER et des représentants de la Commission de l'UA et d'institutions spécialisées. Les groupes d'experts procéderont à une évaluation des projets et programmes en cours, ainsi que des moyens et outils pouvant être utilisés dans la mise en œuvre des différents partenariats. Ils collaboreront avec leurs homologues de l'UE au sein des groupes d'experts mixtes (Afrique-UE) informels qui seront formés plus tard.

¹ Consultations de la société civile organisées le 28 mars 2008 à Accra (Ghana).

- c. La **troïka**: Elle est chargée de donner les orientations politiques concernant la mise en œuvre des partenariats. Les chefs de file¹ continueront également de jouer un rôle essentiel dans l'ensemble du processus et d'apporter une contribution précieuse à tous les travaux préparatoires en vue des réunions de la troïka ministérielle.
- d. Le **Parlement panafricain (PAP)** détient lui aussi un rôle capital dans le processus de suivi et de mise en œuvre des partenariats. Cette instance a noué des contacts avec le Parlement européen dans ce domaine. Lors d'une réunion entre le PAP et la Commission de l'UA qui s'est tenue le 9 juin 2008 à Addis Abeba, il a été convenu d'établir un puissant canal de communication entre ces deux organes de l'Union africaine. Le PAP a marqué sa volonté d'appuyer la Commission de l'UA au niveau des parlements nationaux, notamment à propos des questions requérant une action de la part des exécutifs nationaux. Le PAP s'est engagé à coopérer étroitement avec le Conseil exécutif, si nécessaire, pour faire en sorte que l'on passe aux décisions concrètes dans les matières liées à la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que pour jouer un rôle actif dans l'information des populations africaines au sujet des progrès dans cette mise en œuvre. Cela explique qu'il ait été jugé vital d'établir une communication efficace entre les deux organes.
- e. Les **communautés économiques régionales (CER)** seront pleinement associées au processus de suivi et de mise en œuvre des huit partenariats. La Commission de l'UA veillera ainsi à ce que les huit CER reconnues par l'Union africaine² soient approchées en vue d'examiner le rôle qu'elles pourraient jouer dans le processus. Par exemple, lors de leur dernière réunion de coordination, tenue le 28 juin 2008 à Sharm el Sheikh, les CER ont accepté de participer pleinement au processus de mise en œuvre des partenariats.
- f. La **Mission permanente de l'UA auprès de l'UE**, à Bruxelles, continuera, elle aussi, d'être activement associée au processus de suivi et de mise en œuvre. Elle jouera un rôle essentiel en intensifiant la communication entre l'Union africaine et l'Union européenne. Elle a été chargée d'inclure dans son mandat les processus de suivi et le Représentant permanent de l'UA à Bruxelles est pleinement investi dans cette tâche. Afin de lui permettre de mieux remplir ce rôle très important, des efforts sont consentis pour renforcer la capacité de la Mission.

¹ Actuellement: Algérie (maintien de la paix et sécurité), Burkina Faso (migration et traite des êtres humains), Égypte (biens culturels), Éthiopie (biens culturels), Gabon (VIH/sida), Kenya (dette extérieure), Maroc (environnement), Mozambique (VIH/sida), Nigeria (dette extérieure et biens culturels), Sénégal (dette extérieure et migration), Afrique du Sud (intégration régionale et commerce), Tunisie (sécurité alimentaire et TIC), Zambie (gouvernance).

² CEDEAO, CEEAC, CDAA, COMESA, CAE, UMA, IGAD et CEN-SAD.

- g. **Société civile:** La société civile africaine collaborera étroitement avec la société civile européenne dans le processus de mise en œuvre. Il a été convenu de redynamiser le comité directeur créé à l'occasion de la consultation de la société civile à Accra pour qu'il coopère étroitement avec le CIDO, notamment aux fins du processus de cartographie. D'autres parties prenantes, telles que l'ECOSOCC, les instituts de recherche et les laboratoires d'idées, auront également un rôle à jouer.
15. Le Conseil exécutif de l'UA a donné un élan supplémentaire au processus par la décision qu'il a prise à Sharm el Sheikh d'appeler les États membres à manifester leur intérêt pour les huit partenariats, à dégager les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et à soumettre des projets aux fins de la mise en œuvre. Les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres parties intéressées ont été vivement encouragés à prendre une part active à la mise en œuvre du plan d'action, la Commission de l'UA assurant la coordination. Un certain nombre d'États membres ont d'ores et déjà répondu à cet appel, soit en présentant des propositions de projets, soit en exprimant un intérêt pour un des différents partenariats, soit encore en s'engageant à mettre à disposition des experts pour participer aux groupes d'experts africains.
16. Sur le plan de la communication de la stratégie commune, la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne ont entamé la création d'un site web commun UA-UE consacré au partenariat stratégique Afrique-UE afin de diffuser les informations, les documents et les mises à jour concernant les manifestations, et ont lancé les premières activités d'information à l'intention des médias et d'autres outils de communication. Dans la même veine, elles ont organisé conjointement un forum à haut niveau sur le thème "Médias et développement". Cette manifestation, qui visait à souligner l'importance que revêtent les moyens d'information pour le développement durable, s'est déroulée du 11 au 13 septembre 2008 à Ouagadougou (Burkina Faso).

IV. VOIE A SUIVRE

17. Les ministres sont invités à approuver les recommandations suivantes.
- a. **Tous les acteurs clés** - les institutions continentales, régionales et sous-régionales des deux côtés, mais également les différents pays africains et États membres de l'UE, ainsi que les acteurs non étatiques, y compris les sociétés civiles, le secteur privé et les autres parties prenantes - devraient tenir leurs engagements et fournir les contributions et les ressources qui leur seront demandées pour la réussite de la mise en œuvre du plan d'action.
- b. Le **Parlement panafricain (PAP)** et le **Parlement européen (PE)**, le **Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'UA** et le **Comité économique et social européen (CESE)**, ainsi que les pouvoirs publics locaux, aussi bien en Afrique que dans l'UE, devraient établir des mécanismes favorisant une coopération plus étroite, le dialogue et la participation active dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

- c. Il est indispensable que les **organisations de la société civile** continuent d'œuvrer à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action. Partant, les OSC des deux côtés devraient, avant la prochaine réunion de la troïka ministérielle, élaborer des propositions consolidées à cet égard, aux fins notamment des travaux de recherche analytique pour l'initiative EARN (Réseau de recherche Europe-Afrique) et de la cartographie des réseaux de la société civile européenne et africaine, pouvant contribuer à la mise en œuvre du plan d'action.
 - d. Il est nécessaire d'entamer un véritable dialogue avec des **partenaires internationaux** de premier plan sur la stratégie commune et la contribution qu'ils pourraient apporter à la mise en œuvre des huit partenariats.
 - e. Il importe d'établir des canaux de **communication** efficaces entre l'UA et l'UE et de mieux informer les citoyens africains et européens, ainsi que les médias, des chercheurs et d'autres partenaires quant aux progrès accomplis et aux résultats obtenus par le partenariat stratégique. À cet égard, la communication doit devenir une priorité commune à l'ensemble des huit partenariats. Les Commissions européenne et de l'UA devraient se pencher sur les moyens d'améliorer encore la communication concernant la stratégie commune et le plan d'action.
18. Les ministres sont invités à donner aux hauts fonctionnaires le mandat suivant:
- a. Achever, d'ici la mi-octobre 2008, les travaux préparatoires internes respectifs, de manière à ce que des progrès tangibles puissent être accomplis sur la voie d'une **mise en œuvre conjointe** des activités arrêtées dans les huit partenariats.
 - b. Créer les **groupes d'experts mixtes informels**, qui réuniront des intervenants africains et européens, ainsi que d'autres acteurs clés (y compris non étatiques) ayant les compétences et l'engagement nécessaires pour effectuer un travail concret sur les différentes actions prioritaires et pour tenir les premières réunions avant la prochaine troïka ministérielle en novembre 2008.
 - c. **procéder à la mise en œuvre du plan d'action d'une manière équilibrée** dans l'ensemble des huit partenariats, en s'attachant aussi bien à réaliser les initiatives politiques que les activités de coopération concrètes.
 - d. **charger le groupe de travail commun UA-UE**, conformément à l'architecture institutionnelle convenue, de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie commune. Les deux Commissions et le secrétariat du Conseil devraient dès lors étudier les moyens permettant à ce groupe de travail d'assurer la continuité opérationnelle des huit partenariats et de prévoir, dans sa composition, une représentation adéquate des futurs groupes d'experts mixtes informels, tout en conservant une organisation du travail efficace.

- e. Engranger des résultats tangibles en temps utile avant la **prochaine réunion de la troïka ministérielle**, qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2008 à [...] et à laquelle un rapport conjoint sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE et du premier plan d'action devrait être présenté.
-